

# Extrait de délibération

Identifiant  
2023-11-02

## Bureau syndical 6 novembre 2023 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-trois le lundi six novembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard.

Date de la convocation :	31 octobre 2023	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	11	Absents, excusés :	3
Présents :	8	Votants :	8

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier	
Vice- Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie	
Membres :	CHAUSSERAY Francine, AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, NOLOT Monique,	BOUCHER Hervé-Loïc, BIRE Ludovic, SAUZE Magalie

### Avis du PETR du Pays de Gâtine sur le projet éolien de Cours

Au regard de la délibération du Comité Syndical du 5 juillet 2021.

Le PETR du Pays de Gâtine a été sollicité, en date du 13 octobre 2023, pour émettre un avis sur le projet d'implantation de deux éoliennes sur la commune de Cours. Le délai pour émettre cet avis a été fixé au 11 novembre 2023.

Les élus du Pays de Gâtine ont validé, en Comité Syndical, le 5 juillet 2021 une cartographie des vigilances pour le développement de l'éolien dans le cadre du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine. Les critères analysés pour cette cartographie s'attachent à la distance d'implantation avec l'habitat et au nombre de mâts d'éoliennes par parc.

Critères qui sont ensuite confrontés à la trame verte et bleue du territoire, aux infrastructures et aux monuments historiques, afin d'apprécier les vigilances en termes de biodiversité et de paysage au regard du développement éolien. Cette cartographie a ensuite été soumise aux EPCI et elle a été approuvée par la Communauté de communes Val de Gâtine.

Le périmètre du projet de PNR compte, à l'été 2023, 53 éoliennes en fonctionnement, auxquelles il faut ajouter 27 éoliennes autorisées, ce qui fait un total de 80 mâts pour un territoire de 84 communes. De plus, le territoire compte 18 mâts en cours d'instruction situés en périphérie ou limitrophe au périmètre du projet de PNR.

Suite à l'analyse des éléments du dossier, le projet n'est pas conforme aux recommandations et vigilances émises par le Comité Syndical. La distance aux habitations prévue est inférieure aux 600 mètres (pour les deux mâts) préconisés et le nombre de mâts, deux, participe au mitage du bocage dans un secteur jusqu'à présent préservé. Ce projet se trouve à proximité de deux sites emblématiques de Gâtine, la Commanderie et la Collégiale de Saint Marc la Lande représentant un ensemble patrimonial reconnu et protégé et la Réserve Naturelle Régionale du Bocage des Antonins, un des rares espaces protégés dédiés au bocage à l'échelle nationale. Ces deux sites sont situés à moins de 1,5 kilomètres du projet de parc éolien et malgré une co-visibilité attestée lors de la présence du mât de mesure, l'analyse paysagère et patrimoniale est insuffisamment étayée dans l'étude d'impact sur l'environnement.

Au vu de ces éléments, ce projet n'est pas compatible avec les objectifs fixés dans la première version de la Charte du futur PNR concernant notamment la protection des paysages qu'ils soient naturels ou monumentaux et la protection des espèces inféodées aux milieux bocagers.

#### Les membres du Bureau syndical :

- **Émettent un avis défavorable sur le projet de parc éolien de la commune de Cours.**

Le Président  
Didier GAILLARD

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Accusé de réception en préfecture  
079-200072189-20231106-2023-11-02-DE  
Date de télétransmission : 07/11/2023  
Date de réception préfecture : 07/11/2023